

Item 7

La France :

- prend note de la proposition de programme de travail et du budget 2026, tout en soulignant que leur soutenabilité dépendra largement de la capacité d'ONU-Habitat à sécuriser des contributions volontaires stables et prévisibles et à la mise en place de mesures d'efficacités et de rationalisation du fonctionnement de l'organisation.
- indique que, dans le contexte actuel de baisse générale des ressources, il est indispensable que les priorités budgétaires reflètent clairement les missions essentielles de l'agence et garantissent la protection des fonctions normatives, qui constituent le socle de son mandat.
- demande au secrétariat de préciser les mesures envisagées pour ajuster les dépenses en cas d'écart entre les prévisions et les ressources effectivement mobilisées, ainsi que les mécanismes de priorisation qui pourront guider les choix budgétaires en cours d'exercice.
- rappelle que la diversification des sources de financement demeure une priorité, mais qu'elle ne peut constituer une réponse unique aux défis structurels que rencontre ONU-Habitat, et devrait donc être conjuguée avec une dynamique de mobilisation des ressources tournée vers les institutions financières internationales et les collectivités territoriales.